

PROJET ESPACE COMMUNAUTAIRE

Définition des balises de l'espace communautaire

Propositions adoptés à l'assemblée générale du groupe de recherche en intérêt public (GRIP-UQAM) 4 juin 2014

Projet d'envergure

Le projet d'envergure soutenu par le GRIP-UQAM sera un espace communautaire. L'espace aura une mission basée sur :

- L'écologie sociale
- L'ancrage dans la communauté
- L'accueil et la non-oppression
- Un laboratoire d'autogestion
- La diffusion d'initiatives étudiantes, artistiques, militantes et communautaires.

Activités

Que les activités potentielles à explorer dans le plan d'affaire de l'espace communautaire soient :

- Salle d'activité : ateliers divers, distribution d'aliments, etc.
- Salle d'évènements
- Lieu de socialisation
- Activité commerciale : possibilité de café, bar, restaurant et/ou épicerie

Forme légale du projet

Autogestion, engagement financier du GRIP et partenaires

• L'espace communautaire sera une coopérative de solidarité. Cette forme s'articulera autour d'une organisation en autogestion, d'un ancrage dans la communauté et de la participation des travailleuses-eur-s aux décisions.

- Les partenaires envisagé-e-s au projet sont le GRIP, des associations étudiantes, des groupes étudiants, des individus et des organismes communautaires.
- Nous envisagerons différents scénarios de financement du projet (mise de fond) prenant en compte :
 - Une part des surplus de l'année 2012-2013 du GRIP UQAM
 - Du financement associatif / économie sociale / subventions (Ex : RISQ, CDEC, etc.)
 - Des parts sociales d'autres partenaires communautaires, associations étudiantes et individus.

Caractéristiques physiques et localisation

Le local idéal aura ces caractéristiques:

- Grandeur : au moins 1500 pieds carrés, idéalement 3000 pieds carrés
- Possibilité de réunir au moins 100 personnes
- Possibilité de pièces fermées pour des rencontres de 10-50 personnes, un atout
- Atouts: Espace extérieur, stationnement, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, cuisine.

Le local de l'espace communautaire devra se trouver à moins de dix minutes à pied du campus central de l'UQAM, dans un quadrilatère à l'intérieur des rues St-Laurent, Beaudry, René-Lévesque et Sherbrooke.

Démarches décisionnelles

Que l'Assemblée générale crée un comité ad hoc, formé par les membres du GRIP et les partenaires potentiel-le-s souhaitant participer au processus.

Que le mandat de ce comité soit de:

- Formuler divers scénarios de plan d'affaires et de régie interne (Charte).
- Poursuivre les démarches pour du financement et la fondation de la coopérative, avec les partenaires.

Ces scénarios seront présentés à l'AG du GRIP à l'automne.

Ces différents scénarios de plan d'affaire devront être définis sur la base des décisions prises en assemblée générale du GRIP, ainsi que sur la base des diverses consultations menées par le GRIP auprès de ses comités, des partenaires potentiel-le-s et des organismes communautaires.

Advenant le démarrage d'une coopérative de solidarité, il est proposé que le GRIP soit accompagné dans ses démarches par le Réseau de la coopération du travail du Québec.